

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2013	2012 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	149 541	386 577
Créances sur les établissements bancaires	5.2	103 520	95 363
Créances sur la clientèle	5.3	6 476 127	6 282 701
Portefeuille commercial	5.4	618 376	775 010
Portefeuille d'investissement	5.5	329 514	383 715
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	35 964	35 814
Valeurs immobilisées	5.7	60 389	61 791
Autres actifs	5.8	359 769	340 860
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		7	12
TOTAL ACTIF		8 133 207	8 361 843
PASSIF			
Banque centrale, CCP		556 102	1 098 316
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	357 684	204 190
Dépôts de la clientèle	5.10	5 487 432	5 157 306
Emprunts et ressources spéciales	5.11	395 511	446 406
Autres passifs	5.12	310 577	334 251
TOTAL PASSIF		7 107 305	7 240 470
INTERETS MINORITAIRES		446 010	490 852
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2013)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 274	-3 253
Réserves consolidées	5.13	330 548	291 426
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 338	131 440
Résultats reportés consolidés		-57 434	-536
Reports à nouveau consolidés		-1 335	-536
Effets des modifications comptables consolidés		-56 099	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	18 715	51 445
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		579 893	630 522
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 133 207	8 361 843

(*): retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2013	2012
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 521 819</u>	<u>1 348 919</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		884 378	698 330
b - En faveur de la clientèle		477 441	490 589
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>742 543</u>	<u>721 265</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		123 068	178 665
b - Débiteurs par accréditifs import devises		619 475	542 600
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>556 000</u>	<u>1 035 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 820 362	3 105 184
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>314 011</u>	<u>288 971</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		314 011	288 971
Engagements sur titres		<u>9 098</u>	<u>9 198</u>
a - Participations non libérées		9 098	9 198
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		323 109	298 169
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>1 457 183</u>	<u>1 464 405</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 457 183	1 464 405

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2013	2012
Intérêts et revenus assimilés	7.1	421 765	355 197
Commissions	7.2	56 521	54 404
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	60 889	55 894
Revenus du portefeuille investissement	7.4	16 533	11 150
Total des produits d'exploitation bancaire		555 708	476 645
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-211 262	-160 335
Commissions encourues		-1 159	-957
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-60	-12
Total des charges d'exploitation bancaire		-212 480	-161 304

PRODUIT NET BANCAIRE		343 228	315 341
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-152 724	-84 454
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	-4 015	-225
Autres produits d'exploitation		96 326	68 371
Frais de personnel	7.8	-136 934	-127 572
Charges générales d'exploitation		-93 309	-72 352
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-7 164	-5 788
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		45 408	93 321
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 710	425
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	11 830	-2 040
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		58 948	91 706
Impôt sur les bénéficiaires	7.10	-13 582	-17 049
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		45 366	74 657
Intérêts minoritaires		-26 651	-23 212
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		18 715	51 445
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		18 715	51 445
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-56 099	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		-37 384	51 445

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		509 336	452 096
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-208 770	-177 114
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		17 565	6 747
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-411 796	-528 217
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		279 163	182 217
6- Titres de placement		68 583	156 466
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-195 011	-195 238
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 459	36 171
9- Impôt sur les sociétés		-14 303	-6 800
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	90 227	-73 672
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 031	17 666
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		50 261	-89 865
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 198	-6 318
4- Plus-values sur titres de participations		287	-1 176
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	66 381	-79 693

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

1- Actions propres et d'auto-contrôle	-	-132
2- Emission d'actions par la mère	-	-
3- Emission d'actions par les filiales	-35 056	-59 284
4- Emission d'emprunts	-	-
5- Remboursement d'emprunts	-3 335	-3 335
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales	-48 776	-9 567
7- Dividendes versés	-28 162	-33 115
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	-115 329
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	41 279	-258 798
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-532 517	-273 720
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-491 238

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 158 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2013, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 10.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres

Les plus (ou moins) valeurs sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

Il est à noter que la méthode d'extrapolation appliquée lors des exercices précédents pour le calcul des provisions relatives aux engagements ordinaires inférieures à 50 mDT a été abandonnée. De même pour la méthode de calcul de la provision sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT qui consistait à appliquer à l'en-cours net des créances des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

Il est à noter que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

iii. Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA procède à la constitution de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en année N. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Changement de méthode de provisionnement des créances clientèles inférieures à 50 mDT :

Antérieurement à l'exercice 2013, les provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT ont été estimées en fonction de la nature des engagements :

Engagements ordinaires :

- Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

- Pour les autres engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT, les provisions requises ont été estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

Engagements contentieux

- Pour les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, les provisions requises ont été déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

Au 31 décembre 2013, tous ces engagements ont fait l'objet de classification mécanique selon l'antériorité des impayés et transfert à contentieux. Les provisions requises ont été constituées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991,

L'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT a été imputé sur le résultat de l'exercice 2013.

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		

SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES CÈILLETS	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques divers (avoirs auprès des correspondants en devises)	AC1	AC2	-187
Créances rattachées sociétés de leasing	AC3B	AC2	65

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2013 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,77%
Autres services financiers			

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,21%
SOFINREC	IG	100,00%	96,63%
SIACR INVEST (2)	IG	49,12%	41,63%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,28%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,30%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,76%
SICAV BNA (3)	IG	30,54%	27,16%
Placement Obligataire SICAV (3)	IG	0,06%	0,04%
TUNIS-RE	ME	19,70%	16,96%
SODINO	ME	27,75%	27,41%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,02%
ESSOUKNA	IG	70,16%	23,16%
SIVIA	IG	99,99%	41,77%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,59%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,31%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	71,92%	45,25%
SOGEST	IG	94,74%	44,43%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,42%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,30%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,38%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	17,66%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	1	1,64%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,23%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	931	30,79%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 149.541 mDT au 31 décembre 2013 contre 386.577 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 237.036 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars & en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en devises et des avoirs auprès de la BCT en dinars & en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Avoirs en caisse en dinars	36 595	69 629
Avoirs en caisse en devises	10 078	8 831
Avoirs auprès de la BCT en dinars	22 544	-
Avoirs auprès de la BCT en devises	16 467	6 256
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises) (*)	-279	-279
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	210 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	49 611	73 508
Intérêts à percevoir	1	62
Mouvements IBS	13 790	16 344
Avoirs auprès du CCP	379	328
Chèques TGT	356	1 898
TOTAL	149 541	386 577

(*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 95.363 mDT au 31 décembre 2012 à 103.520 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8.158 mDT. Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
a - Créances sur les établissements bancaires	70 662	77 646
Comptes à vue	5 510	5 955
Provision sur Comptes à vue	-	-705
Prêts sur le marché monétaire dinars	65 000	71 835
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-184	-187
Intérêts à percevoir	336	748
b - Créances sur les établissements financiers	32 859	17 717

(*) :	Comptes à vue	4 072	4 104
	Prêts sur le marché monétaire dinars	28 330	13 381
	Créances rattachées sociétés de leasing	251	65
	Intérêts à percevoir	206	167
	TOTAL	103 520	95 363

Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2013 à 6.476.127 mDT contre 6.282.701 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi un accroissement de 193.426 mDT (3%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	730 538	391 861	-2 446	-	-384 801	735 152
- Comptes débiteurs	33 683	-	-	-	-	33 683
- Autres concours à la clientèle	450 629	91 667	-2 446	-	-84 860	454 990
- Crédits sur ressources spéciales	246 226	300 194	-	-	-299 941	246 479
Engagements commerciaux et industriels :	6 516 585	153 083	-13 734	-	-182 971	6 472 963
- Comptes débiteurs	860 360	24 457	-	-	-66366	818 451
- Autres concours à la clientèle	5 529 788	110 858	-13 734	-	-99 352	5 527 560
- Crédits sur ressources spéciales	126 437	17 768	-	-	-17 253	126 952
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'ÉTAT	22 635	-	-	-464	-	22 171
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-695 802	-	-695 802
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-58 848	-	-58 848
Créances bancaires détenues par la SOFINREC (**)	258 538	23 729	-	-234 472	-47 782	14
TOTAL AU 31/12/2013	7 528 773	568 673	-16 180	-989 586	-615 554	6 476 127
TOTAL AU 31/12/2012(*)	7 089 405	524 503	-11 430	-760 254	-559 523	6 282 701

(*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité

(1) Dont 60.391 mDT des provisions additionnelles Circulaire BCT 2013/21

(2) La provision additionnelle sur les créances bancaires détenues par la SOFINREC s'élève à 27.264 mDT

Les dotations nettes aux provisions sur les créances constituées, à base consolidée, au titre de l'année 2013 se sont élevées à 191.871mDT, contre 74.644 mDT au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 117.227 mDT (157.05%).

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2013 comme suit :

	(En mDT)				
	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 147	5 335	-86 555	-13 928	-
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	46 691	4 829	-44 356	-7 164	-
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	41 801	5 175	-33 148	-13 829	-
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 887	3 044	-19 835	-4 096	-
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	14 864	1 294	-14 329	-1 829	-
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	38 858	4 039	-35 962	-6 935	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2013	258 538	23 729	-234 472	-47 782	14
TOTAL AU 31/12/2012	263 907	23 810	-210 206	-47 951	29 561

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2013 à 275.848 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	(En mDT)	
	Encours au 31 décembre 2013	Encours au 31 décembre 2012
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 422	87 422
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	70 998	70 998
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 295	36 295
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 133	81 133
TOTAL	275 848	275 848

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 930 698	8 292	5 023
Classe 1	1 240 991	0	624
Classe 2	171 432	18 542	5 328

Classe 3	126 433	29 439	8 023
Classe 4	843 799	256 086	68 681
Classe 5	651 713	383 442	82 864
Total en mDT	8 965 066	695 801	170 542
Total/ Créances classées	1 793 378	687 509	164 895
Taux des créances classées	20%		
Total créances classés hors FB	1 454 187		
Taux des créances classées hors FB	16,96%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

Ce taux est défalqué comme suit :

	Engagements hors Fonds Budgétaire	Engagements supérieurs à 50mDT hors entreprises publiques	Engagements inférieurs à 50mDT	Engagements Entreprises publiques
Total créances	8 575 298	5 854 472	1 362 833	1 357 994
Créances (0-1)	7 121 112	4 708 965	1 134 341	1 277 805
Total créances	1 454 187	1 145 507	228 492	80 188
Taux des créances classées	16,96%	13,36%	2,66%	0,94%

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,62% contre 57,43% fin 2012 « après retraitement »

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la banque a abandonné en 2013 l'application de la décote sur la valeur des garanties réelles pour les relations en contentieux dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et ce suite à l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2013/21 du 30 décembre 2013.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Adéquation des provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

L'actualisation des facteurs déterminants de la provision collective à la date de l'arrêt du 31 décembre 2013 a été déterminée sur la base des données disponibles à cette date tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

L'encours des provisions collectives a atteint 58.848 mDT au 31/12/2013 contre 43.653 mDT au 31/12/2012 soit une évolution de 15.195 mDT.

Cette provision se détaille par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	Engagements classe 0 et 1	Taux de migration	Facteur scalaire	Taux de provisionnement moyen	Provision collective
Agriculture	250 481	15,04%	1,0	20%	7 535

Autres industries	133 670	5,24%	1,0	41%	2 905
Autres services	492 188	2,40%	1,1	25%	3 106
Bâtiments & travaux publiques	280 768	1,93%	1,0	20%	1 082
Commerce	1 063 723	3,72%	1,0	27%	10 715
Consommation	6 382	19,02%	1,0	45%	542
Habitat	237 124	2,74%	1,0	12%	770
Industries manufacturières	1 565 025	4,04%	1,0	32%	20 016
Promotion immobilière	495 657	3,73%	1,3	25%	6 346
Tourisme	153 812	18,35%	1,0	21%	5 832
Total général					58 848

La provision collective n'a été déterminée que pour les engagements supérieurs à 50 mille dinars classés 0 et 1 fin décembre 2013 du fait que les engagements inférieurs à 50 mille dinars n'ont pas fait l'objet de classification courant les exercices antérieurs ce qui ne permet pas de calculer les paramètres requis pour l'estimation des provisions collectives à savoir le taux de migration ainsi que le taux de provisionnement moyen.

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 10.599 mDT (soit une dotation constatée par la BNA pour 12.876 mDT et une reprise de provision constatée par la SOFINREC pour 2.277 mDT).

Les provisions additionnelles à fin 2012 qui s'élèvent à 77.056 mDT (BNA 47.515mDT et SOFINREC 29.541 mDT) sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2013 le solde des provisions additionnelles s'élève à 87.655 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 mDT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24.051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2013 (3)	Encours au 31/12/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 268	25 505 589	17 313 848	8 191 742
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	119 818 598	81 682 918	38 135 679
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	7 678 937	5 731 967	1 946 970
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 634	153 003 124	104 728 733	48 274 391

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 Décembre 2013, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 Décembre 2013 :

	Total en milliers de dinars	Dont engagement des sociétés				
		Office de céréale	O N H	EI-Fouledh	TUNIS AIR	OTD
Engagements au 31-12-2012	1 138 602	461 371	94 578	76 440	102 210	47 853
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	80 690	70 063	86 148	69 940
Garanties au 31-12-2013	175 930	-	38 320	12 884	31 741	35 515
Agios réservés au 31-12-2013	3 696	-	-	1 695	-	2001
Classe au 31-12-2013	-	-	-	2	-	-
Provisions au 31-12-2013	13 363	-	-	11 097	-	-
Risques encourus 31-12-2013	1 130 254	631 844	42 370	44 387	54 407	32 424

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 618.376 mDT au 31 décembre 2013 contre 775.010 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution nette de 156.634 mDT essentiellement imputable à la baisse des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 013			2012	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	81 044	-	-1 973	79 071	88 039
Actions cotées	52 903	-	-1 973	50 930	50 362
Actions non cotés	-	-	-	-	5

Parts dans les OPCVM consolidés	26 637	-	-	26 637	36 494
Parts dans les autres OPCVM	1 504	-	-	1 504	1 178
Titres à revenu fixe	518 414	20 826	-	539 240	686 971
Bons de trésor	219 515	10 010	-	229 525	368 051
Obligations	291 682	10 895	-	302 577	312 167
Parts de Fonds Communs de Créances	875	5	-	880	1 171
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	6 341	-19	-	6 323	5 582
Total	599 457	20 826	-1 973	618 376	775 010

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 329.514 mDT au 31 décembre 2013 contre 383.715 mDT au 31 décembre 2012. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

					2 013	2 012
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	62 711	3 230	-	-	65 941	144 527
Participations-financement (Titres en rétrocession)	81 036	253	-22 196	-	59 094	58 261
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 428	-	19	193
Titres déconsolidés	76	-	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	79 638	-	-15 358	-	64 280	62 235
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-199	-	19 201	2 400
Placements en fonds gérés SICAR	900	-	-	-	900	-14 916
Créances prises en charge par l'Etat	120 004	-	-	-	120 004	130 938
Total	365 212	3 483	-39 181	-	329 514	383 715

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2013		2012	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	19,70%	26 341	20,07%	26 390
SODINO	SICAR	27,75%	8 445	27,75%	8 745
GEVE	Commerce	50,00%	1 178	50,00%	679
TOTAL			35 964		35 814

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont les suivantes:

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)
Total Bilan	409 779	49 112	12 006
Total des capitaux propres	133 690	30 428	2 357
Total des produits d'exploitation	-	1 003	1 900
Résultat technique	1 848	-	-
Résultat d'exploitation	5 826	-1 083	1 512
Résultat net de l'exercice	7 674	-1 085	998

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2013, une valeur brute de 152.260 mDT, des amortissements et des provisions de 91.872 mDT et une valeur nette de 60.389 mDT, ce qui représente environ 0,74% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2013, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2012	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles :	12 045	927	-	-65	12 907
- Logiciels	12 045	927	-	-65	12 907
Amortissements :	-8 818	-1 888	-	-	-10 706
- Logiciels	-8 818	-1 888	-	-	-10 706
TOTAL NET (1)	3 226	-961	-	-65	2 201
Immobilisations corporelles :	135 628	6 746	-47	-2 975	139 354
- Terrains	3 280	-	-23	-	3 257
- Constructions	54 388	445	-	-	54 833
- Agencements, aménagements et installations	26 167	927	-	-178	26 915
- Matériel de transport	3 620	122	-21	-	3 721
- Mobiliers, matériel de bureaux	37 449	1 908	-	-	39 357
- Matériel et outillage	29	15	-	-	44
- Immobilisations en cours	5 406	746	-1	-486	5 666
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	332	1 782	-	-1 902	212
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	185	417	-1	-307	295
- Dépenses nouvelles agences	13	378	-	-102	289
- Immobilisations en dation (*)	4 759	6	-1	-	4 764
Amortissements :	-76 685	-4 146	1	-	-80 829
- Constructions	-24 385	-985	-	-	-25 369
- Agencements, aménagements et installations	-20 693	-854	1	-	-21 546
- Matériel de transport	-1 996	-342	-	-	-2 339
- Mobilier et matériel de bureaux	-29 586	-1 963	-	-	-31 549
- Matériel et outillage	-25	-2	-	-	-27
Dépréciations :	-378	-	41	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-337
- Matériel de transport	-41	-	41	-	-
TOTAL NET (2)	58 565	2 600	-5	-2 975	58 188
TOTAL GENERAL (1) + (2)	61 791	1 639	-5	-3 040	60 389

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2013 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet	Appartements	1 591	1 665	74	-

TOTAL	4 764	4 552	-176	337
--------------	--------------	--------------	-------------	------------

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2013, une valeur brute de 143.276 mDT, des amortissements et des provisions de 87.435 mDT et une valeur nette de 55.841 mDT, ce qui représente environ 0,72 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 359.769 mDT au 31 décembre 2013 contre 340.860 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

			(En mDT)	
(1) Ce	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012	poste	
Comptes de régularisation actifs :	66 823	102 712		
- Débiteurs divers (1)	20 174	65 712		
- État, impôts & taxes	375	531		
- Commissions de gestion à percevoir	5 411	2 985		
- Ajustements devises	2 874	1 682		
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	34 722	27 050		
- Autres comptes	3 267	4 031		
Actifs d'impôts sur les résultats :	78 002	51 762		
- Actifs d'impôts exigibles	15 077	11 280		
- Actifs d'impôts différés	62 925	40 482		
Actifs d'exploitation des filiales non financières	165 343	138 792		
- Stocks de terrains à bâtir	73 054	44 441		
- Stocks de travaux immobiliers en cours	44 928	75 081		
- Stocks de travaux immobiliers terminés	36 236	13 256		
- Autres stocks	1 493	803		
- Clients et comptes rattachés	9 632	5 211		
Autres actifs :	49 601	47 594		
- Prêts au personnel	34 131	32 328		
- Charges reportées	2 093	2 110		
- Stock cartes de retrait	492	510		
- Dotations timbres postaux	25	27		
- Dotations timbres fiscaux	6	5		
- Dotations timbres spéciaux de voyage	47	83		
- Dépôts et cautionnements	361	542		
- Autres comptes	12 446	11 989		
TOTAL	359 769	340 860		

regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2013, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 34.722 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 65.985 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 357.684 mDT au 31/12/2013 contre 204.190 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 153.494 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	354 608	197 397
Dépôts & avoirs des établissements financiers	3 076	6 793
TOTAL	357 684	204 190

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Comptes à vue	10 118	13 425
Emprunts sur le marché monétaire dinars	252 092	65 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	95 021	125 653
Intérêts à payer	453	112
TOTAL	357 684	204 190

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.487.432 mDT au 31décembre 2013 contre 5.157.306 mDT au 31décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 330.125 mDT, soit un taux de progression de 6,40%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts en dinars :	5 013 330	4 648 469
- Dépôts à vue	1 219 515	1 204 004
- Dépôts d'épargne	1 957 526	1 895 281
- Bons de caisse	96 100	115 058

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
- Comptes à terme	169 508	163 162
- Comptes spéciaux de placement	764 031	533 022
- Certificats de dépôt	634 500	588 548
- Autres sommes dues à la clientèle	172 150	149 394
Dépôts en devises :	459 706	503 882
- Dépôts à vue	225 717	338 024
- Bons de caisse	8 110	8 921
- Comptes à terme	51 054	65 153
- Comptes de placement	157 736	79 049
- Autres sommes dues à la clientèle	17 089	12 735
Dettes rattachées :	14 396	4 955
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1593	1226
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	126	86
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	14162	10160
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	19 328	8 900
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-20 813	-15 417
TOTAL	5 487 432	5 157 306

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 395.511mDT au 31 décembre 2013 contre 446.406 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-13	Solde au 31-déc-12
Emprunts matérialisés	34 892	38 013
*Emprunts obligataires	33 386	36 388
*Intérêts à payer	1 506	1 626
Ressources spéciales	360 618	408 393
*Ressources extérieures	187 565	229 870
*Ressources budgétaires	227 134	228 308
*Ecart de conversion sur emprunts	-56 221	-52 701
*Intérêts à payer	2 140	2 916
TOTAL	395 511	446 406

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Dans le cadre de l'assainissement et de la clôture définitive de certaines anciennes lignes de crédits rétrocédées (BEI, SOCELTA, BIRD 1746, BIRD-AID, GSM et PANO) une convention a été signée entre la BNA et le Ministère des Finances par laquelle les deux parties s'acquittent de leurs dettes mutuelles et s'engagent à ne plus réclamer d'éventuelles remboursements.

Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes et ce pour un montant de 13 412 mDT constaté parmi les autres gains ordinaires.

5.11.2. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2013 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2013 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2013
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 341
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 495
TOTAL		11 836

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2013. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2013
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 310.577mDT au 31 décembre2013 contre 334.251 mDT au 31 décembre2012. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
État, impôts et taxes	18 467	16 765
Impôts sur les sociétés	10 103	12 228
Passifs d'impôts différés	26 468	25 408
Fournisseurs et comptes rattachés	4 943	6 488
Organismes sociaux	29 882	28 707
Comptes d'ajustement devises	8 037	3 448
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	83
SWAPS devises	-505	244
Congés à payer	11 352	7 824
Produits perçus d'avance	3 262	1 559
Excédent de caisse	1 357	1 178

Charges sur emprunt	51	50
Autres comptes de régularisation passif	2 706	2 313
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	4	13
Comptes liés à la compensation	65 985	90 166
Comptes de régularisation	18 749	33 269
Comptes Étatiques créditeurs	41 082	38 218
Créditeurs divers	42 878	40 018
Provisions pour passifs et charges :	25673	26 272
▪ Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (5.12.1)	20 300	20 067
▪ Provisions suspens inter-sièges (5.12.2)	1 909	-
▪ Autres provisions pour risques et charges	3 464	6 205
TOTAL	310 577	334 251

5.12.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Pour l'estimation de ces provisions, les principales hypothèses suivantes ont été retenues :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	BNA Capitaux & SICAR INVEST (Filiales)	Filiales de promotion immobilière (*)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	4%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	5%	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité(b)	74,3 ans	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	580 DT	Néant	Néant	Néant

(*) SIMPAR, ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et LES ŒILLETES.

(a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
AR ≤ 5 ans	0%
5 ans < AR ≤ 10 ans	2%
10 ans < AR ≤ 20 ans	7%
AR > 20 ans	10%

(b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2013 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	18

5.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	1 577	1 613	-35	1 577	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	2 206	1 015	1 191	2 206	20%	441
Compris entre 180 et 360 jours	1 341	4 238	-2 898	1 341	50%	670
Supérieur à 360 jours	797	782	15	797	100%	797
Total en mDT	5 921	7 649	-1 727	5 921	-	1 909

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2013 à 330.548mDT contre 291.426 mDT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Contribution de la mère consolidante	289 074	250 805
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 712	39 733
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 688	14 696
+ Part du groupe, dans les autres réserves	236 641	198 256
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 966	-1 881
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	24 549	26 011
+ Contribution positive dans les réserves	24 719	26 135
- Contribution négative dans les réserves	-170	-123
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	17 129	14 756
+ Contribution positive dans les réserves	17 129	14 756
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-205	-145
+ Contribution positive dans les réserves	530	528
- Contribution négative dans les réserves	-735	-674
TOTAL	330 548	291 426

5.13.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 131.338 mDT au 31 décembre 2013 contre 131.440 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dotation de l'État de 133.000 mDT	131 366	131 437
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 634	-1 563
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	-27	3
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-214	40
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	160	-127
- Frais de négociation des OPCVM	-1	-4
- Part revenant aux minoritaires	27	93
TOTAL	131 338	131 440

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 18.715 mDT contre un résultat de même nature de 51.445 mDT au 31 décembre 2012. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contribution de la mère consolidante	9 952	49 931
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	3 643	-1 215
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	3 953	1 268
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-311	-2 482
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	5 200	2 598
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	5 200	2 638
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-	-40
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-79	131
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	38	212
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-117	-80
TOTAL	18 715	51 445

5.13.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2013	2012
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	18 715	51 445
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 291 937	31 341 886
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,598	1,641

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 3.274mDT contre 3.253 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 184	5 921
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(688)	-688
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(338)	-279
Part des minoritaires	(3 252)	-3 069
TOTAL	3 274	3 253

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.552mDT au 31 décembre 2013 contre 7.288mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une hausse de 263 mDT, et ce suite à l'acquisition en Bourse de 22.098 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 263 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2012	84 199	1 367	612 815	5 921	697 014	7 288
+ Acquisitions	-	-	22 098	263	22 098	263
- Cessions	-	-	-	-	-	-

Solde au 31/12/2013	84 199	1 367	634 913	6 184	719 112	7 552
----------------------------	---------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.521.819 mDT au 31 décembre 2013 contre 1.348.919 mDT au 31 décembre 2012. Il se décompose comme suit :
(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
a- En faveur d'établissements bancaires :	884 378	698 330
- Effets endossés	835 515	634 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	48 863	64 330
b- En faveur de la clientèle :	477 441	490 589
- Débiteurs par avals et acceptations	67 363	58 170
- Débiteurs par lettres de garanties	57 928	73 415
- Débiteurs par obligations cautionnées	18 744	13 486
- Débiteurs par cautions fiscales	45 428	63 012
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	265 187	259 374
- Avals emprunts obligataires	3 603	4 300
- Avals billets de trésorerie	18 900	18 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	288	32
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000
TOTAL	1 521 819	1 348 919

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 634.000 mDT au 31 décembre 2012 à 835.515 mDT au 31/12/2013. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 556.000 mDT au 31/12/2013 contre 1.035.000 mDT au 31/12/2012. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de créances	368 000	700 000
Bons du trésor	188 000	335 000
Total	556 000	1 035 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2013 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Garanties reçues de l'État	728 778	661 927
Garanties reçues de la clientèle	728 405	802 478
TOTAL	1 457 183	1 464 405

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 421.765 mDT en 2013 contre 355.197 mDT en 2012, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 18,7 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	5 737	4 562
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 586	3 013
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	46	477
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 385	789
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	720	283
Opérations avec la clientèle :	397 954	335 274
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	59 605	61 487
- Intérêts sur crédits à la clientèle	338 349	273 787
Autres intérêts et revenus assimilés	18 074	15 361
TOTAL	421 765	355 197

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 56.521 mDT en 2013 contre 54.404 mDT en 2012, soit une augmentation de 4 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	27 724	28 376
Commissions sur opérations Monétique	3 770	3 741
Commissions sur opérations de change	912	771
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 245	2 048
Commissions sur location de coffre-fort	24	15
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 984	8 617
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 041	2 021
Commissions sur avals billets de trésorerie	358	339
Commissions de gestion d'OPCVM	417	426
Commissions de gestion de fonds à capital risque	95	68
Commissions diverses	8 951	7 982
TOTAL	56 521	54 404

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 60.889 mDT en 2013 contre 55.894 mDT en 2012, soit une augmentation de 9 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	44 692	45 453
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	39 539	42 377
- Dividendes & revenus assimilés (+)	5 029	3 745
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	128	338
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-3	-1 006
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 196	10 440
- Résultat sur opérations de change	11 858	7 408
- Commissions sur change manuel	4 338	3 032
TOTAL	60 889	55 894

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.533mDT en 2013 contre 11.149 mDT en 2012, soit une augmentation de 48%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des titres de participation en rétrocession	360	232
Revenus des autres titres de participation	8 559	7 733
Revenus des obligations	4 257	3 037

Revenus des fonds gérés	3 358	147
TOTAL	16 533	11 149

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 211.262 mDT en 2013 contre 160.335 mDT en 2012, soit une augmentation de 32 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	55 416	50 663
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	52 388	49 506
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	366	700
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	227	250
- Report / Déport sur opérations de SWAP	2435	207
Opérations avec la clientèle :	147 535	99 105
- Intérêts sur comptes à vue	7 128	6 129
- Intérêts sur comptes d'épargne	59 639	42 404
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	80 768	50 572
Emprunts	6 940	8 803
Autres intérêts et charges	1 370	1 763
TOTAL	211 262	160 335

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 152.724 mDT en 2013 contre 84.454 mDT en 2012, soit une augmentation de 81%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-191 872	-116 517
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-15 195	-10 917
Créances cédées ou passées par pertes	-1 011	-9 595
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	54 796	52 791
Dotations aux provisions pour risques et charges	-6 811	-587
Reprises sur provisions diverses	5 081	355
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-378	-391
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-4 092
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	-	3 261

Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	2 587	1 421
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-24	-254
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	103	70
TOTAL	-152 724	-84 454

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 4.015 mDT en 2013 contre une somme nette négative de 225 mDT en 2012. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-4 077	-1 949
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-1 863	-2 852
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	261	641
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 500	3 014
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	2	-330
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 432	1 521
Gains de change sur portefeuille d'investissement	1	-
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-
Gains sur titres consolidés	4	146
Pertes sur titres consolidés	-1 274	-415
TOTAL	-4 015	-225

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 136.934 mDT en 2013 contre 127.572 mDT en 2012, soit une augmentation de 7%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2012
Salaires et compléments de salaires	97 683	93 805
Charges sociales et fiscales	27 875	26 331
Autres charges du personnel	7 860	7 028
Variation des congés à payer	3 516	408
TOTAL	136 934	127 572

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 11.830 mDT en 2013 contre -2.040 mDT en 2012, soit une augmentation de 13.870 mDT. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Profits et pertes exceptionnels (*)	11 873	-2 119
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	72	120
Déficit de caisse	-16	-23
Pénalités et amendes fiscales	-98	-17
TOTAL	11 830	-2 040

(*) Dont 13.412 mDT provenant de l'application de la convention entre la BNA et le ministère des Finances relative aux lignes de crédit rétrocedées (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO) abandonnées par l'Etat au profit de la BNA.

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2013 la charge nette s'élève à 13.582 mDT contre 17.049 mDT en 2012. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 656	17 233
Charge des impôts différés de l'exercice	3 535	3 042
Produits des impôts différés de l'exercice	-4 610	-3 226
TOTAL	13 582	17 049

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 90.227 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 300.556 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 279.163 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 411.796 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 195.011 mDT ;
- Les flux d'encaissement liés aux titres de placement ont atteint 68.583 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 66.381 mDT provenant, d'une part, de la cession de titres d'investissement et d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 50.261 mDT et 5.198 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 21.031 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 287 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net négatif de 115.329 mDT provenant essentiellement du rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 35.056 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 48.776 mDT et de la distribution de 28.162 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 491.238 mDT au 31 décembre 2013 contre un solde négatif de 532.517 mDT au 31 décembre 2012, soit une variation à la hausse de 41.279 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2013 :

	(En mDT)
Liquidités en dinars tunisiens :	138 053
- Caisse dinars	36 595
- Avoirs à la BCT en dinars	22 544
- Avoirs en CCP	379
- Mouvements IBS	13 790
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	65 000
- Correspondants débiteurs en dinars	9 098
- Correspondants créditeurs en dinars	-9 710
Liquidités en devises :	76 202
- Caisse devises	10 078
- Avoirs à la BCT devises	16 437
- Correspondants débiteurs en devises	484
- Correspondants créditeurs en devises	-408
- Placements en devises	49 611
Emprunts en dinars	-808 091
Emprunts en devises	-95 022
Placements supérieurs à 3 mois (*)	197 620
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2013	-491 238

(*)Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2013
84 538 162	(3 579 838)	-	14 000 000	94 958 324

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 409 103 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2013, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 25 906 DT hors taxes ;

4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2013 un montant de 18 877 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 15 099 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent respectivement à 999 DT et 687 869 DT hors taxes.
7. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 2 784 382 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2013 est de 3 666 000DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 305 050 DT au cours de l'exercice 2013.
8. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2013
4 000 000	-	6 000 000	10 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 1 000 DT. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 25 629 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 comptabilisées s'élèvent à 79 522 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2013 à la SIP SICAR un montant de 13 399 DT hors taxes au titre de l'exercice 2012.

9. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA. . Le loyer relatif à l'année 2013 s'élève à 12 243 dinars HT.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2013, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 656 394 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2013, du matériel informatique pour 405 234 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 559 928 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
 - Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.
 La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 85 472 DT sous forme d'intérêts.
 Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 12 610 DT hors taxes.
13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2013, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES CÉILLETES	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500

SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 732
SIMPAR	6 445
SODINO	1 875
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 857
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal
SIMPAR	25 375
LES ŒILLETS	3 715
ESSOUKNA	25 367
SOGEST	75
SIVIA	26 299
EL MADINA	20 014
SOFINREC	35 263

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 649 789 DT au 31/12/2013 :

(en dinars)	
Administrateur	Solde au 31/12/2013
Office des Céréales	631 844
Office du Commerce de la Tunisie	16 349
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 524
Mr Ahmed BOUZGUENDA	71
TOTAL	649 789

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2013 totalisent la somme de 55.250 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2013		Commissions encaissées en 2013	Intérêts de l'exercice 2013	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis

SIMPAR	-	920 557	84 546	-	-
SIVIA	-	1 926 099	12 363	-	-
ESSOUKNA	-	1 371 926	-	-	12 989
AGRO-SERVICES	-	147 437	15 850	-	9 163
TIS	-	94 846	-	8 332	777
BNA CAPITAUX	-	4 919 690	153	-	-
LES ŒILLETS	-	311 248	2 178	-	-
SOFINREC	-	459 173	72	107	7 118
SODINO	-	1 086 294	2 422	30	-
POS	-	17 792 030	30	-	133 862
SOGEST	9 371	-	-	-	-
EL MEDINA	225 906	-	41 600	-	-
SICAR INVEST	-	200 191	-	560	-
SIP SICAR	-	806 223	368	-	-
SOIVM SICAF	-	1 862	-	-	-
SICAV BNA	-	525 077	-	-	5 699
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	136	85	-	108
ZIED	-	51	-	7	-

Information sectorielle	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	555 194	476 033	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	98 135	67 111	6 407	5 197	-	-	-	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	12 823	15 204	97	113	5 628	2 297	(18 548)	(6 239)	-	-
Total	<u>568 017</u>	<u>482 270</u>	<u>98 232</u>	<u>67 112</u>	<u>12 034</u>	<u>5 197</u>	<u>(18 548)</u>	<u>(6 239)</u>	659 736	548 341
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	<u>32 261</u>	<u>84 685</u>	<u>27 515</u>	<u>15 504</u>	<u>2 988</u>	<u>(2 522)</u>	<u>(18 507)</u>	<u>(6 153)</u>	44 258	91 515
Charges non affectées									(28)	(29)
Résultat opérationnel									44 230	91 486
Charges financières des secteurs non financiers									(186)	(88)
Produits des placements des secteurs non financiers									547	672
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 417	181	293	244	-	-	-	-	1 710	425
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									12 646	(788)
Impôt sur le résultat									(13 582)	(17 049)
Résultat net de l'exercice									45 366	74 657
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	7 841 855	8 122 254	160 975	130 307	2 551	2 056	-	-	8 005 380	8 254 617
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	30 851	30 785	5 113	5 029	-	-	-	-	35 964	35 814
Passifs sectoriels	6 489 603	6 084 721	15 891	10 490	1 400	1 803	-	-	6 506 894	6 097 014
Dotations aux amortissements	6 692	5 204	358	481	113	102	-	-	7 164	5 788

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS DE CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2013**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'audit des états financiers de la société mère « BNA » de l'exercice 2013 a donné lieu à des redressements significatifs se rapportant principalement à la correction (i) de la méthode de provisionnement des engagements inférieurs à 50 mille dinars (ii) de la méthode d'estimation des provisions pour congés à payer et (iii) de la méthode de calcul des provisions collectives.

Pour des limites inhérentes au système d'information de la banque, l'effet de ces corrections, qui s'est traduit par des provisions complémentaires de 97 millions de dinars a, en totalité, été imputé en résultat de l'exercice et n'a pas donné lieu à la correction des capitaux propres d'ouverture.

Par ailleurs, et en application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles, s'élevant à 56,009 millions de dinars constituées sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2013

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers consolidés de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances du groupe BNA ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

3.2 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 34,722 millions de dinars et à 65,985 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.5 La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 56 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.5, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 06 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH